

Vidéoconférences devant les Conseils de Prud'hommes en Allemagne

Dispute Resolution



Dr. Christophe Kühl

Les nouveaux règlements du "paquet de protection sociale II" (Sozialschutz-Paket II) conduisent à une simplification des procédures prud'homales en temps de crise: **Pour une période de temps limitée, la participation en personne à une audience pourra être remplacée par une conférence vidéo ou téléphonique.**

En période de pandémie, des juges bénévoles peuvent également participer par vidéo s'il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce qu'ils se présentent en personne.

En outre, plus haute juridiction allemande en matière sociale, le Bundesarbeitsgericht BAG, a la possibilité de trancher dans le cadre d'une procédure écrite même si les parties à la procédure s'y opposent.

Ces simplifications des procédures judiciaires liées à la pandémie ne s'appliquent qu'aux tribunaux du travail et aux tribunaux sociaux à l'exception des autres juridictions en Allemagne, ce qui est largement critiqué. Un autre point de critique concerne l'équipement des Conseils de Prud'hommes : force est de présumer que la majorité des tribunaux ne dispose pas du matériel technique pour mener des audiences à distance.

Contentieux en Allemagne

2020-05-20

Qivive
Rechtsanwalts GmbH

qivive.com

Köln^D

Konrad-Adenauer-Ufer 71
D – 50668 Köln
T + 49 (0) 221 139 96 96 - 0
F + 49 (0) 221 139 96 96 - 69
koeln@qivive.com

Paris^F

50 avenue Marceau
F – 75008 Paris
T + 33 (0) 1 81 51 65 58
F + 33 (0) 1 81 51 65 59
paris@qivive.com

Lyon^F

4 Pl. Amédée Bonnet
F – 69002 Lyon
T + 33 (0) 4 27 46 51 50
F + 33 (0) 4 27 46 51 51
lyon@qivive.com

Strasbourg^F

10 Pl. Gutenberg
F – 67000 Straßburg
T + 33 (0) 3 92 12 02 20
F + 33 (0) 3 92 12 02 21
strasbourg@qivive.com